/Colloque

Prévention de la Récidive et des Radicalisations

Jeudi 31 mai 2018

/Conseil régional Hauts-de-France

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Région Hauts-de-France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance lie la compétence intercommunale en matière de prévention de la délinquance à l'existence d'un EPCI et rend, dans ce cadre, obligatoire l'existence d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Suite à l'adoption de la loi n°2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, la prévention de la récidive est au cœur des politiques publiques actuelles et notamment dans la politique de prévention de la délinquance. La stratégie nationale de prévention de la délinquance incite en effet à développer des actions adaptées au public suivi par la justice pénale, notamment les récidivistes pour lesquels des condamnations ont déjà été prononcées, suivies ou non de peines d'emprisonnement.

Dans le cadre de cette compétence confiée aux collectivités, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a créé, le 5 janvier 2015, un dispositif novateur tendant à prévenir et à réduire la récidive des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), sur son territoire. Le dispositif Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR) résulte d'un partenariat entre l'EPCI et le Ministère de la Justice représenté par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) des milieux ouvert et fermé et le Parquet de Saint-Quentin.

Sur l'année 2017 l'Agglo du Saint-Quentinois a accueilli 38 TIG* ce qui correspond à 4570,50 heures réalisées.

Chiffres clés depuis 01/15

78 personnes suivies, dont **18** personnes suivies actuellement.

32 personnes sont sorties du dispositif pour manquement ou inconduite.

28 personnes sont sorties du dispositif pour fin de suivi, en sortie dite « positive ».

9 personnes ont récidivé.

**Travail d'Intérêt Général*

/Le dispositif expérimental de prévention de la récidive

L'Accompagnement Individualisé Renforcé de l'Agglo.

La prévention de la récidive et de la radicalisation ne relève pas de la seule action du **Ministère de la Justice.** Les forces de sécurité, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, du logement et de la santé et le tissu associatif jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et l'évolution des personnes condamnées vers une vie en harmonie et respectueuse des règles communes avec le reste du corps social.

Sept facteurs de risques de récidive sont identifiés par les recherches en la matière :

- *les idées fausses/croyances/représentations*
- *les relations familiales problématiques*
- *les fréquentations problématiques*
- *l'absence d'emploi/formation/école/activité*
- *la consommation de produits addictifs*
- *l'impulsivité*
- *l'absence de loisirs, d'inscription dans la vie sociale/locale*

Les deux freins à l'action des services pénitentiaires et judiciaires sont :

- *la prévalence de difficultés d'ordre social*
- *l'absence de possibilité d'accompagnement quotidien de leur résolution*

L'Agglo du Saint-Quentinois a donc décidé de s'engager en mettant en place le dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé « AIR ».

En 2015, **Monsieur Xavier BERTRAND**, Président de l'Agglo du Saint-Quentinois, ainsi que le Ministère de la Justice, ont décidé de mettre en place un **dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR)** visant à réduire certains des facteurs de risques de récidive.

Un agent chargé de prévention a donc été recruté au sein de l'Agglo du Saint-Quentinois pour assurer la prise en charge sociale globale et l'accompagnement physique des bénéficiaires.

Le dispositif AIR, porté par l'Agglo du Saint-Quentinois s'inscrit pleinement dans cette logique. Un agents chargé de prévention est ainsi mobilisé sur ce dispositif et propose une prise en charge globale et un accompagnement physique des bénéficiaires.

Ce dispositif traduit la coopération entre l'Agglo du Saint-Quentinois, le STIP, et le Parquet de Saint-Quentin qui, tout en maintenant leur autonomie et leurs missions respectives, acceptent de mettre en commun leurs actions en vue de réaliser leur objectif : la prévention de la récidive.

Le chargé de la prévention de la récidive a pour mission le suivi renforcé et la **réintégration sociale et professionnelle** des majeurs ayant été condamnés par une juridiction de jugement.

Par ailleurs, le dispositif AIR encadre aussi le placement des personnes ayant un **Travail d'Intérêt Général (TIG)** à effectuer sur les différents services de l'Agglo du Saint-Quentinois et dans les communes membres. Le rôle du service est alors de veiller à la bonne exécution de la peine en accompagnant au mieux les encadrants et en veillant à répondre aux difficultés des personnes condamnées.

La personne ayant commis un délit devra, en concertation avec le procureur de la République ou avec le conseiller pénitentiaire, adhérer au suivi renforcé proposé par le chargé de la prévention de la récidive et s'engager moralement à suivre le protocole de suivi renforcé dont la durée est fixée à 6 mois renouvelable une fois.

Les droits et les devoirs de la personne suivie seront rappelés par le chargé de la prévention de la récidive lors du premier entretien et ce dernier s'assurera que la personne suivie ait pleinement pris conscience de l'investissement nécessaire pour mener à bien le projet de réinsertion entrepris avec le chargé de la prévention de la récidive.

/Colloque

La place des collectivités dans la prévention de la récidive et des radicalisations

Programme

/ 9h - 9h30

Allocution de Monsieur **Xavier BERTRAND**, Président de la Région Hauts-De-France, et de Madame **Nicole BELLOUBET**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

/ 9h30 - 11h

Table ronde 1

« La transition entre l'incarcération et la vie libre, un échelon à développer en France ? »

Modérateur :

Violaine JAUSSENT, *journaliste police/justice à Franceinfo (numérique)*

Intervenants :

Laure CAMUS, *Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Quentin*
Raymond CHARLEBOIS, *Directeur général du Centre Résidentiel Communautaire Joliette-Lanaudière au Québec*
Jean-Pierre LAFFITE, *magistrat, chargé de mission auprès du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation*
Hervé MONNET, *Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Aisne*
Éric MORAIN, *avocat pénaliste*
Yancy SAVARD, *agente de la recherche à la Direction des programmes et responsables de l'évaluation des personnes contrevenantes, ainsi que de la pastorale en milieu carcéral*
Christine TREMBLAY, *gestionnaire du réseau correctionnel de l'Est-du-Québec*
Stéphanie TREMBLAY, *Centre Résidentiel Communautaire Joliette-Lanaudière au Québec*
Jeanne-Marie VERMEULIN, *Procureur Général près la Cour d'Appel d'Amiens*

/ 11h45 - 13h15

Cocktail déjeunatoire.

/ 13h15 - 14h45

Table ronde 2

« L'échelon local dans la prévention des radicalisations : regards croisés ».

Modérateur :

Chloé TRIOMPHE, *journaliste service police/justice - Europe 1*

Intervenants :

Daniel BARNIER, *Préfet délégué du Nord pour l'égalité des chances.*
Herman DEPARICE OKOMBA, *Directeur général du CPRMV de Montréal au Québec*
Valérie DINH, *Coordinatrice de la mobilisation communautaire et des partenariats au CPRMV*
Marik FETOUH, *Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué à l'égalité et à la citoyenneté*
Slimane KADRI, *Directeur d'Itinéraires association de prévention spécialisée*
Olivier VANDERHAGEN, *chargé de mission prévention de la radicalisation de la jeunesse dans la commune de Molenbeek en Belgique*

/ 14h45 - 15h15 : Questions, échanges avec le public.

/ 15h15 - 15H30 : Pause.

/ 15h30-17h30

Table ronde 3

« Quel plan d'action pour la prise en charge des personnes récidivistes et/ ou radicalisées : des réponses sociales, judiciaires et universitaires adaptées ? ».

Modérateur :

Catherine FOURNIER, *journaliste police/justice à Franceinfo (numérique)*

Intervenants :

Mylène ARMAND, *Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, Cheffe de l'unité exécution des peines, Direction régionale des services pénitentiaires des Hauts-de-France, Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive.*
Professeur Didier CREMNITER, *Psychiatre*
Muriel DOMENACH, *Secrétaire Générale du CIPDR*
Professeur Franck LUDWICZAK, *Maître de conférence*
Professeur Jean MOTTE DIT FALISSE, *Docteur en criminologie*
Martin PRADEL, *Avocat au Barreau de Paris*
Xavier RAUFFER, *Essayiste enseignant*
Laurent VERCRUYSSE, *Directeur Général des Services de la Région Hauts-de-France*

/ 17h - 17h30
Questions, échanges avec le public.

/ 17h30-17h45

Conclusions
Muriel DOMENACH, *Secrétaire Générale du CIPDR (sous réserve de confirmation)*

Mission Prévention de la Récidive
Tél. 03 23 64 95 85

Agglo du Saint-Quentinois
58, boulevard Victor Hugo
02100 SAINT-QUENTIN

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR